

## GROUPE D'ÉTUDE DES ASSEMBLÉES

### **Ministères féminins**

#### **1. Niveau du problème**

Actuellement, la question de l'accès des femmes aux ministères dans l'Eglise est à nouveau débattue. Dans les AESR, on admet depuis longtemps l'accès à divers ministères missionnaires, à celui de l'enseignement des enfants, à l'animation musicale (etc.) et, plus récemment, à la charge de diacre. En général, on refuse aux femmes l'accès à la charge d'ancien et de pasteur, quoique, çà et là, on vienne de le leur ouvrir, ou alors de faire participer l'épouse au ministère exercé par son mari.

Ce problème ne se situe pas au niveau fondamental (comme p.ex.: Trinité, salut); il ne touche pas à notre identité de disciple du Christ, ni non plus à notre identité d'église évangélique (dans d'autres pays, certaines églises évangéliques reconnaissent les ministères féminins sans restriction). Mais il fait référence à un certain nombre de textes bibliques auxquels nous voulons nous soumettre, tout en reconnaissant qu'ils peuvent être compris de différentes façons par les chrétiens.

#### **2. Rappel de quelques règles d'interprétation des textes bibliques**

2.1. Le Nouveau Testament interprète l'Ancien, et non l'inverse.

2.2. Il faut toujours placer un fragment dans son contexte; de plus, si l'on cherche une réponse à une question, il faut embrasser *tous* les textes qui en parlent, dans le même livre, chez le même auteur, et enfin dans l'ensemble de la révélation biblique.

2.3. Les textes doctrinaux, affirmant une vérité générale, ont la priorité sur les textes énonçant des restrictions liées à des circonstances particulières.

2.4. Dans un texte exprimant un commandement ou un conseil, il faut distinguer entre ce qui a une portée universelle, et ce qui est conseillé en référence à la situation particulière de ses premiers destinataires. Car si, d'une part, la vérité fondamentale en Christ ne change pas, la Parole enseigne aussi à avoir des égards pour des frères qui sont différents (voir Ac. 15, 19-21; Ro. 14,13), et à se soucier de la réputation des témoins du Christ, individus et églises, pour que l'Évangile ne soit pas discrédité dans le monde (1 Tim. 6, 1; Tt. 2, 5).

#### **3. De l'Ancien au Nouveau Testament**

3. 1. En ce qui concerne les rôles de l'homme et de la femme, il y a évidemment évolution de l'A.T. au N.T. Dans l'ordre de la Création, les différences entre homme et femme sont peu marquées: Ge. 1 n'en mentionne aucune, la vocation étant adressée à l'homme et à la femme. Ge. 2-3 indique un ordre dans la création du couple, insiste

sur le besoin de l'homme d'avoir une aide *semblable à lui*, mais ne formule expressément aucune définition du masculin et du féminin. On peut sentir quelque chose dans la vocation adressée à Adam de *nommer*, non seulement les êtres vivants, mais celle qui est tirée de son flanc: ce qui semble indiquer qu'il a la responsabilité de structurer le couple. D'autre part, indirectement, on peut remarquer des différences à partir des sanctions diverses qui frappent Adam et Eve: il est frappé dans son travail de culture; elle est frappée dans sa maternité et dans la relation vécue à son mari. La femme est donc plus particulièrement sensible dans ces derniers domaines. A ce propos, il est évident que la domination de l'homme sur la femme est une conséquence, et une sanction, du péché; elle n'est pas dans le dessein originel du Créateur.

3.2. La rédemption opérée par Christ a aussi des conséquences dans la relation entre homme et femme. Ainsi, à propos du divorce, Jésus appelle à revenir au dessein premier de Dieu, au delà de ce qui a été formulé à cause de la "dureté de coeur" (Mt. 19, 3-9). Paul, de même, rétablit la merveilleuse relation intime entre le premier homme et la première femme, en écrivant que la femme et l'homme ont une *égale autorité* l'un sur l'autre (1 Co. 7,4). Une telle relation peut être rétablie si la femme vit sa soumission comme l'expression de sa relation au Christ (Eph. 5, 22-24), et si le mari apprend à se donner pour elle et à prendre soin d'elle (Eph. 5, 25-30), dans un amour qui s'abaisse comme celui du Christ.

3.3 En ce qui concerne les positions et les ministères de chacun dans l'église, il importe d'avoir toujours à l'esprit les caractères essentiels de la communauté que le Seigneur construit, tels qu'il les veut. Elle est un ensemble constitué par la *soumission réciproque* (Eph. 5, 21), et où chacun a sa place, ses dons à mettre au service des autres (1 Co. 12, 12-26). Il y a *diversité de ministères*, et il n'est pas juste de donner trop d'importance à un "ministère pastoral" conçu par la chrétienté à partir de l'ère constantinienne, ni de valoriser excessivement "la prédication"<sup>1</sup>. Dans le corps du Christ, *la notion même d'autorité est métamorphosée*, par rapport à la mentalité de ce monde: voir Mt. 20, 20-28. Loin d'être privilège ou droit de dominer, elle est responsabilité et service; de plus, elle doit s'exercer de façon collégiale.

3.4. Or, dans le corps du Christ, "il n'y a plus ni homme ni femme" (Ga. 3, 28): c'est là la déclaration doctrinale fondamentale, de portée universelle, touchant les relations entre hommes et femmes. Elle signifie, au moins, que toute inégalité et toute séparation sont abolies. Elle ne nie certes pas la persistance de différences, mais ne les explicite pas.

#### **4. Quelques termes et textes bibliques susceptibles d'interprétations différentes**

C'est surtout à propos des textes restrictifs, quant à l'activité de la femme, que les chrétiens les plus attachés à la Bible donnent des interprétations différentes, parce que la signification précise de ces textes n'est pas évidente, et que même leur traduction

est parfois incertaine. C'est un indice de plus que ces textes restrictifs ne touchent pas l'essentiel de la doctrine chrétienne. Plusieurs d'entre eux, voire tous, touchent des situations particulières (celles de leurs premiers destinataires), et il n'est guère étonnant que, connaissant mal ces situations, on ait des appréciations différentes.

4. 1. Vocabulaire du N.T. : l'étude de RADLOFF présente des arguments très forts pour montrer que le mot grec (*kephalè*) traduit par "tête" ou "chef" dans nos versions courantes, n'a pas le sens de "revêtu d'autorité", mais plutôt le sens de "source, origine". Les mots grecs signifiant "autorité" ou "pouvoir" sont illustrés, semble-t-il, par d'autres images. Cependant, ces arguments sont discutés<sup>ii</sup>. Quoi qu'il en soit, il y a un malentendu qu'il faut éviter: dans le vocabulaire courant aujourd'hui, on situe dans la tête la pensée et la volonté; mais dans le langage biblique (comme d'ailleurs en général dans les représentations courantes du monde gréco-romain), la pensée et la volonté sont situés dans le *coeur*. Dire que le mari est "tête" de sa femme ne signifie nullement qu'il a le monopole de la pensée, de la raison et de la volonté!

4.2. 1 Co. 14, 34-35. Est-ce une prescription générale et absolue, ou une exhortation de portée restreinte? On peut hésiter. - Si la phrase a le sens d'une prescription générale, exigeant le silence total des femmes, il faut mettre entre guillemets ces deux versets, et y voir la citation d'une parole des correspondants de Paul, que l'apôtre réprimande aux versets 36 à 38. Il est en effet impossible que Paul se contredise grossièrement, puisque, au chapitre 11, il mentionne des femmes qui prient et qui prophétisent. (Faut-il rappeler que la prophétie s'exerce dans l'église réunie, sauf rares exceptions, et que les gens de la Bible priaient à haute voix?) Cette façon d'interpréter le texte résout une difficulté: la référence à "la loi" (fin du verset 34), alors qu'il n'y a aucun texte de l'Ancien Testament qui dise cela; on comprend alors que les correspondants (judaisants) de Paul, font référence à des règlements de synagogues ou à des lois des cités grecques, ou encore qu'ils commettent un contresens en faisant allusion à Ge. 3, 16. - Si la phrase des versets 34-35 doit être entendue comme une restriction partielle, alors on peut admettre qu'elle exprime bien la pensée de Paul; il faut la situer dans son contexte. C'est la troisième fois que l'apôtre recommande le silence: au verset 28, quand un membre voudrait parler en langues et qu'il n'y a pas d'interprète; au verset 30, quand "un autre assistant a une révélation". Ici, il demande silence à la femme mariée qui voudrait interroger son mari en pleine assemblée, et il lui propose de le faire à la maison. On remarquera que ce texte ne mentionne pas les femmes célibataires ni les veuves. Dans aucun des trois cas, il n'est question d'imposer un silence total et définitif. - Du reste, ce texte ne traite pas des ministères ni de l'autorité, mais de l'ordre dans les assemblées.

4.3. 1 Co. 11,3-16: cette péricope ne met certes pas de limite précise à l'exercice des ministères de prophétie ou de prière, mais elle indique une différence entre homme et femme, un ordre, et demande que cela soit exprimé par la tenue. Pas de nivellement féministe prétendant abolir toute différence entre les sexes!

4.4. 1 Tim. 2, 11-15: ce texte est réputé comme un des textes les plus difficiles à traduire et à interpréter de tout le Nouveau Testament, en raison notamment du passage du singulier au pluriel au verset 15, et de la référence (allégorique?) à Adam et Eve, aux versets 13, 14 et 15a. Ce qui est clair, c'est qu'il interdit d'enseigner de fausses doctrines, comme aussi d'exercer une domination (le terme du verset 12 est en effet très fort, il ne s'agit pas du mot *exousia*, terme le plus fréquent pour désigner l'autorité) sous prétexte d'être inspiré: on discerne dans cet avertissement une signification générale (valable autant pour les hommes que pour les femmes). Mais les femmes sont mentionnées en raison de circonstances locales: à Éphèse, les femmes n'avaient en général pas reçu d'enseignement biblique; des hérésies, impliquant le rejet du mariage et de la maternité, avaient une certaine faveur auprès de femmes qui y trouvaient une occasion de se rebeller. On peut, de bonne foi, comprendre le "Je ne permets pas ..." comme un ordre donné par Paul dans des circonstances déterminées, plutôt qu'une interdiction générale; un ordre visant à empêcher des femmes de répandre de fausses doctrines, et à les exhorter à recevoir l'enseignement dans la *tranquillité* (ce mot étant traduit parfois par *silence*, ce qui est pour le moins discutable) - Nous rappelons, d'ailleurs, qu'une femme comme Priscille a donné un enseignement théologique (Ac. 18,24-26).

## 5. Application à nos assemblées actuelles

5.1. Une préoccupation nous paraît, selon l'Écriture (voir ci-dessus, 3.3), plus importante que la délimitation exacte des ministères féminins : tous, et particulièrement les anciens, doivent veiller à ce que chaque membre de l'église exerce, en faveur de l'ensemble, les dons qu'il a reçus du Seigneur.

5.2. Une conséquence : il faudrait promouvoir et encourager des formes de service féminines, ce qu'il est d'ailleurs difficile de définir, si l'on veut s'en tenir aux textes inspirés. En général, la Bible montre les femmes plus attentives à la vie et aux enjeux de la vie (Eve est déjà appelée "mère des vivants"); de plus, la maternité, dans ce qu'elle a de spécifique, s'accompagne d'une affection sans conditions, qui pousse à mettre particulièrement en valeur l'être aimé. On peut aussi percevoir, chez les femmes plus que chez les hommes, une propension à accueillir, à recevoir. D'où une certaine perception des réalités spirituelles que les hommes n'ont pas toujours... Ce n'est pas pour rien que des femmes, Marie et Elisabeth, ont reçu les premières révélations de l'Incarnation et ont exprimé les premières louanges à ce sujet; qu'une femme a eu, la première, l'intuition de la mort de Jésus en l'oignant d'avance pour sa sépulture; que des femmes ont été les premiers témoins de la Résurrection. Il y a donc une complémentarité voulue de Dieu, et qui devrait pouvoir se manifester à tous les échelons de la vie de l'Église. - Mais comment?

Il est possible de donner aux femmes accès à certains ministères (d'aucuns diront: à tous), désignés chacun par un terme traditionnel (par exemple: "diacre"); mais alors il ne s'agit pas d'effacer toutes les différences: il y a des façons féminines, comme des façons masculines, d'exercer une charge donnée.

Il est possible aussi d'envisager de trouver des termes différents (par exemple “Collaboratrice”, “responsable de ...”, “animatrice de ...”) pour désigner des manières féminines d'exercer des ministères, mais alors il faut veiller à éviter de sous-entendre une dévalorisation. Cela peut, d'ailleurs, comporter un avantage: éviter de suggérer que les femmes doivent se mouler sans autre dans des ministères dont le profil a été conçu par des hommes en fonction de leurs qualités et facultés spécifiques. Il y a une troisième possibilité à étudier: c'est qu'un couple soit chargé de tel ou tel ministère (à l'instar de Priscille et Aquilas).

5.3. En ce qui concerne le passé, nous devons reconnaître la sincérité de nos prédécesseurs dans leur intention d'obéir à Dieu - même s'ils ont donné à des textes une interprétation trop restrictive et ont ainsi, parfois, empêché l'exercice de certains dons. De plus, les premiers membres des assemblées ont subi, à ce sujet, l'influence de toutes les autres églises, voire de la société ambiante.

5.4. Nous reconnaissons qu'il n'y a pas de texte biblique prouvant explicitement que la femme peut accéder au ministère pastoral - ni le contraire, d'ailleurs. On ne peut pas fonder une doctrine biblique sur un silence des textes; mais cela doit nous inciter à la prudence, dans les deux sens.

5.5. Ceux qui estiment que le ministère d'ancien peut être confié à des soeurs devraient arriver à cette conclusion, non en raison de la négation de la différence entre les sexes, mais à cause de l'enrichissement que la complémentarité apporte à une direction collégiale.

## **Conclusion**

Sur les problèmes évoqués, nous avons, au GEA, fait parfois l'expérience de divergences entre nous. Mais nous avons pu les vivre dans un dialogue fraternel, ayant tous la volonté d'obéir au Seigneur et le désir de bien comprendre sa volonté. Nous sommes convaincus qu'il est demandé maintenant à l'ensemble de nos AESR de vivre les controverses (si controverses il y a) sans briser l'unité de l'Esprit, dans la confiance envers tous les frères et soeurs, et en écartant résolument toute attitude cassante et exclusive.

Des textes comme 1 Tim.2 montrent qu'il y a, certes, un risque dans l'exercice de certains ministères féminins. Mais cela ne doit pas faire oublier un danger plus important. Il serait bien plus grave de mépriser la femme ou le féminin, de ne pas traiter la femme en “cohéritière”, en être d'égale valeur, en membre du corps du Christ ayant sa fonction à exercer.

Contrairement au cliché qui fait passer la femme pour une sentimentale sans rationalité, et l'homme pour un être rationnel et ferme dans la foi, le Christ (Luc 24,25) reproche à des disciples de *manquer d'intelligence*, en même temps que de foi! Ils n'avaient

pas compris ni cru ce que leur avaient raconté *des femmes*, venues dire “que des anges leur sont apparus...” (24,23)

Dans sa recherche de la volonté de Dieu et son désir d’être conforme à l’enseignement biblique, chacun se souviendra que “ce qui est bon, agréable et parfait” ne peut jamais s’enfermer dans un système dogmatique rigide. Quelles que soient les convictions de chacun, opposées ou favorables au ministère féminin - c’est le désir de l’utilité commune, de l’édification mutuelle, de la manifestation de la gloire de Dieu, qui doit présider à ses choix et orienter son regard. Défendre péremptoirement l’une ou l’autre des positions n’est pas une attitude *selon l’Esprit*, si cette défense conduit à des ruptures, si elle blesse l’autre et fracture le corps du Christ. Dieu est toujours plus grand. Dieu ne se laisse pas enfermer dans les choix dogmatiques qui déterminent nos structures d’église.

Jésus-Christ s’est abaissé et humilié jusqu’à la mort: voilà le modèle qui préside à toutes nos relations d’autorité. Le présent débat nous interroge, que nous soyons homme ou femme, sur notre manière de vivre la parcelle d’autorité que Dieu nous a confiée. Nous avons toujours à nous laisser interpellé sur la qualité de notre autorité et la manière dont nous en faisons usage : une autorité de service en faveur des autres ou un pouvoir autoritaire sur les autres ?

### **Livres cités**

- A[Ifred] KUEN, *La femme dans l’Église*, Saint-Légier, Éd. Emmaüs, 1994.

- Matthias RADLOFF, *Le ministère de la Parole de la femme, Examen de textes pauliniens*, thèse, Strasbourg 1991.

*GRUPE D’ÉTUDE DES ASSEMBLÉES, janvier 1995*

---

<sup>i</sup> Voir la *Déclaration de Vaux*, citée par A. KUEN, *La femme dans l’Église*, p. 199.

<sup>ii</sup> Jean-Marc Houriet a fait une investigation complète portant sur la manière dont les Septante ont traduit en grec le mot hébreu signifiant littéralement “tête” (*rôsh*). En tout, ce mot figure 587 fois. Il signifie (ou peut signifier) “autorité” dans 180 cas; or les Septante ont **évit**é de le traduire par le grec *kephalè* (littéralement “tête”) dans 171 cas; ils ont utilisé divers mots grecs, notamment *archè* (“autorité”) ou *archai* (“prince, dirigeant”). Dans les 9 cas restants, le sens précis du mot hébreu est peu sûr (communication orale de Jean-Marc Houriet).